

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00868

Numéro SIREN : 812 496 511

Nom ou dénomination : A.GESTIM

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/004709

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/004709**
n° de gestion : **2015B00868**
n° SIREN : **812 496 511 RCS Perpignan**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Perpignan certifie avoir procédé le 27/06/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.GESTIM - Société par actions simplifiée
6 rue Gabriel de Mably 66000 Perpignan -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



573329

Désignation de l'entreprise SASU A.GESTIM Néant ☒ *

Adresse de l'entreprise 6 Rue Gabriel de Tlahty 66000 PERPIGNAN

SIRET 81249651100043

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

		Exercice N clos le	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2
ACTIF		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010	012
		014	016
	Immobilisations corporelles *	028	030
	Immobilisations financières * (1)	040	042
Total I (5)		044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
	Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070
		072	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082
	Disponibilités	084	086
Charges constatées d'avance *	092	094	
Total II		096	098
Total général (I + II)		110	112
PASSIF		Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120
	Écarts de réévaluation		124
	Réserve légale		126
	Réserves réglementées *		130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132
	Report à nouveau		134
	Résultat de l'exercice		136
	Provisions réglementées		140
Total I			142
Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172
Produits constatés d'avance			174
Total III			176
Total général (I + II + III)			180
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	184
		(4) Dont dettes à plus d'un an	
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	
		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 392 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SASU ARESTIM

Neant

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	}	215		214	
		Services *			217		218	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						240	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							242	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						244	
	Variation de stocks (marchandises) *						246	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						248	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier)			242		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			244		
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259 260		262
Total des charges d'exploitation (II)							264	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 49 quinquies D))				300
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

314

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 septies D))		249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (41 septies)	986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (43 septies)	981		JEI (44 septies A)	989
	ZRD (41 terdecies)	127		ZRR (41 quindécies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 41 undécies)	990
	ZFA (41 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 41 sexdecies)		992		
	Droit divers				
	Créance due au report en arrière du déficit		346		350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372

N° 2033-B-SD – (SDNC-DGFIP) – Janvier 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU AGESTIVNear ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements allégués aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'acquisition *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	591	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

N° 2033-C-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOF-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 I et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Désignation de l'entreprise : SASU AGESTIMNéant ☒**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	601	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	611	616
Provisions pour risques et charges		620	622	621	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	631	636
	Sur stocks et en cours	640	642	641	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	651	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	661	666
TOTAL		680	682	681	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst techniques mat. et outillage	730	735
Inst générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	981
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 ^{er} de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2034-N01-SD.

⑤

Désignation de l'entreprise: SASU AGESTIVI Néant ☒ *

Exercice ouvert le: 01.01.2018 et clos le: 31.12.2018 Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
---	-----	--

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	
---	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le

31/12/2018

SIREN

812496511

Dénomination de l'entreprise

SASU AGESTIM

Adresse (voie)

6 Rue Gabriel de Vially

Code postal

66000

Ville

PERPIGNAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2033-F-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame.

• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

27.6.19
4709

Formulaire obligatoire
Article 38 de l'annexe III du C.G.T.

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant



Exercice clos le

31/12/2018

SIREN

812496171

Dénomination de l'entreprise

SASU AGESTIVE

Adresse (voie)

6 Rue Galin et de Gally

Code postal

66000

Ville

PERPIGNAN.

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

N° 2033-F-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-joints en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

AGESTIM
SASU au capital de 100 euros
6 rue Gabriel de Mably
66000 PERPIGNAN
RCS PERPIGNAN 812 496 511

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L ASSOCIE UNIQUE

en date du 31,12,2018

Le trente et un Décembre 2018, Mr MULLER Alban demeurant 6 Rue Gabriel de Mably – 66 000 PERPIGNAN, Associé Unique et seul président de la S.A.S.U « A.GESTIM » a pris, au siège social de ladite société tel que mentionné ci dessus, les décisions suivantes :

Décision 1 : Au vu de l'activité inexistante de la SASU Agestim, le dépôt des comptes par l'associé unique valant approbation, Mr MULLER certifie comme sincères et véritables les écritures et mentions portées sur le bilan déposé, ainsi que les comptes de résultats et annexes, tels que demandés par les services du Greffe du Tribunal de Commerce de Perpignan.

La SASU Agestim n'ayant effectué aucune opération comptable, commerciale ou financière durant la période du 01,01,2018 au 31,12,2018 et n'ayant à ce titre rien à déclarer dans le cadre de l'exercice de l'objet de ladite SASU, il n'y a pas lieu d'affecter un résultat inexistant.

Décision 2 : Les bilan, comptes de résultats et annexes seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce par l'associé unique Mr MULLER, ainsi que le règlement de la somme de 54,51 euros pour régularisation du dépôt de cette liasse auprès des services du greffe.

Décision 3 : Au vu de l'activité inexistante et persistante de la SASU AGESTIM, l'associé unique Mr MULLER décide que ladite société sera mise en sommeil lors du dépôt des comptes au Greffe du Tribunal de Commerce de Perpignan avant le 30,06,2019. Les formalités administratives et financières de 65,04 € seront exécutées en même temps que celles prises en décision 2.

Ces décisions étant prises, elles ont été consignées en Procès Verbal le 31,12,2018 en deux (2) exemplaires originaux dont un (1) consigné dans le registre des procès verbaux au siège social et un autre (1) en vue de la justification du dépôt des comptes et de leur certification par l'associé unique comme sincères et véritables auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Perpignan.

Le Président – Associé Unique : **Alban MULLER.**

